



Appel partie adverse jugement prud homme

Par **Brid974**, le **15/07/2014 à 10:15**

Bonjour
J'ai gagné aux prud homme mais la partie adverse a fait appel.
Comme j'avais signé une convention qui rétribuait 20% de mes gains à mon avocat, je voulais savoir Si je me présente seul en appel lui serai je redevable De ces 20 % ??

Par **alterego**, le **15/07/2014 à 11:22**

Bonjour,
Sans connaître le jugement et savoir ce que prévoit la convention, on ne peut que vous rappeler que vous êtes liés par celle-ci et que vous devrez à votre avocat ce qui a été convenu. Juridiquement êtes-vous suffisamment expérimenté pour assurer seul votre défense ? C'est la question que vous devez vous poser. Vous pouvez vous dispenser d'avocat... avec le risque que cela comporte.
Cordialement

Par **Brid974**, le **15/07/2014 à 17:07**

Bonjour et merci pour la réponse
Je ne suis pas très doué mais bon là il faut que je la repaie 3 000 donc total 6 000 et 20 % Ça fait beaucoup pour ma petite poche surtout en ce moment
Merci